

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Actions européennes</b>	<b>529</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.4221-1
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 octobre 2016 adoptant la nouvelle Stratégie régionale européenne,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

I - Défense des intérêts ligériens sur la scène européenne via le Bureau de Bruxelles

**ATTIBUE**

une subvention de 600 000 euros sur un montant subventionnable de 876 900 euros TTC à l'association Pays de la Loire Europe à Bruxelles pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2021,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 600 000 euros,

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Pays de la Loire Europe présentée en annexe 1,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

II- Mise en réseau et soutien des associations à vocation européenne

1- Maison de l'Europe en Mayenne

ATTIBUE

une subvention de 28 000 euros sur un montant subventionnable de 202 700 euros TTC à l'association Maison de l'Europe en Mayenne pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 28 000 euros,

APPROUVE

les termes de l'avenant 2 à la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Maison de l'Europe en Mayenne présentée en annexe 2,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

2- Maison de l'Europe Le Mans Sarthe

ATTIBUE

une subvention de 15 500 euros sur un montant subventionnable de 110 250 euros TTC à l'association Maison de l'Europe Le Mans Sarthe pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 15 500 euros,

APPROUVE

les termes de l'avenant 2 à la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Maison de l'Europe Le Mans Sarthe présentée en annexe 3,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

3- Maison de l'Europe Angers-Maine et Loire

ATTIBUE

une subvention de 17 000 euros sur un montant subventionnable de 41 971 euros TTC à l'association Maison de l'Europe Angers-Maine et Loire pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 17 000 euros,

APPROUVE

les termes de l'avenant 2 à la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Maison de l'Europe Le Mans Sarthe présentée en annexe 4,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

4- Association Euradio

ATTIBUE

une subvention de 53 000 euros sur un montant subventionnable de 250 283 euros TTC à l'association Euradio pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 53 000 euros,

APPROUVE

les termes de l'avenant 3 à la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Euradio présentée en annexe 5,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

5- Association Graine d'Europe

ATTIBUE

une subvention de 23 000 euros sur un montant subventionnable de 56 671 euros TTC à l'association Graine d'Europe pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 23 000 euros,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Graine d'Europe présentée en annexe 6,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

### III- Actions d'information et manifestations européennes

#### AFFECTE

une autorisation d'engagement de 58 700 euros pour la prise en charge des dépenses relatives à la mise en oeuvre d'actions d'information et des manifestations européennes,

### IV- Dispositif CAP EUROPE

1. Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE à l'Association Maison de l'Europe Le Mans Sarthe

#### ATTRIBUE

une subvention de 6 000 euros à l'Association Maison de l'Europe Le Mans Sarthe, pour cofinancer le projet d'accueil de 9 jeunes volontaires européens sur un montant subventionnable de 51 490 euros TTC au titre du dispositif CAP EUROPE,

#### AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

#### AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

#### ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs